

Mission Expertise et développement pour la formation

Objectif

Structurer, dynamiser et développer la formation sur des thématiques d'enseignement en tension ou en émergence (exemple : IA, DDRS), en lien avec la recherche et l'innovation sur ces questions.

Missions

- Assurer des enseignements auprès des étudiants
- Former et accompagner les personnes assurant des enseignements, en partenariat avec l'Idip
- Contribuer à la production de ressources pédagogiques
- Animer un réseau interne de formateurs et participer à des réseaux nationaux et internationaux
- Conseiller la vice-présidence Formation sur les axes stratégiques à développer
- Participer aux projets de l'établissement sur la thématique

Bénéfices secondaires

- Bénéficier de l'expertise interne et si nécessaire d'expertise externe
- Développer l'expertise interne
- Valoriser l'expertise interne
- Rendre durables les bénéfices de l'expertise

Public visé

Enseignant·e ou enseignant·e -chercheur·e de l'université de Strasbourg ou éventuellement d'une autre université (si absence d'expertise ou d'intérêt en interne).

Modalités

- Crédit d'heures (de 48h à 128h annuelles) pour enseignements et mission d'expertise
- Budget environnant dédié en fonction du projet (formation, déplacements, équipements, événements, etc.)
- Modèle administratif de la charge de mission
- Rattachement à la vice-présidence Formation (VP ou VP délégué·e), éventuellement en collaboration avec d'autres vice-présidences
- Désignation d'un service d'appui au projet (désignation d'une personne ressource, veiller au besoin en ETP éventuel pour le service)
- Recrutement sur appel à candidatures ou sur candidature spontanée : fiche de mission, dossier de candidature et audition
- Production d'un bilan annuel montrant l'atteinte des objectifs (indicateurs)

Durée

2 ans renouvelables sans limitation (*la 1^{ère} année peut être dédiée au développement de compétences*)

Financement

Grands appels à projets selon thématiques : Include, SensSus, Enact, Idex

Procédure de candidature

Appels à expertises et candidatures au fil de l'eau

1. Dossier

- Compétences et expertise sur la thématique
- Objectifs de l'action
- Actions et livrables envisagés avec indicateurs de réussite
- Calendrier d'action
- Besoins d'environnement (budget, RH, conseil par des personnels des services)
- Accord du doyen ou de la doyenne

2. Audition

- Discussion sur le projet, la motivation et l'expertise

3. Commission

- Les différentes vice-présidences et DGA concernées